



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

The axiome logo features the word 'axiome' in a lowercase, sans-serif font. The letter 'x' is colored red, while the other letters are black. The logo is set against a light gray rectangular background.

axiome

AXIOME Audit et Stratégie
215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2024
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.
12 Avenue de la Dame 30132 CAISSARGUES



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier



AXIOME Audit et Stratégie
215 Rue Samuel Morse
Le Triade Bat 3 – CS 79016
34965 Montpellier Cedex

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.

12 Avenue de la Dame 30132 CAISSARGUES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill, affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) concernées. La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour un montant de 209 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur en réalisant des tests de dépréciation au niveau de chaque UGT.

A la clôture, la valeur recouvrable des goodwill a été calculée à partir de multiples usuels de transactions observés sur des entités d'activité et de taille similaires, appliqués à l'agrégat de l'EBITDA ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des UGT, en raison de facteurs internes ou externes, par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans les paragraphes 4.4, 6.1.1.3 et 6.1.1.4 des notes annexes aux états financiers consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill, qui représente un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du multiple d'EBITDA appliqué, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation utilisé. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des goodwill et examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie établies par la direction générale pour chacune des UGT auxquelles un ou des goodwill ont été affectés ;
- la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et financier aux dates de clôture et d'établissement des comptes consolidés, notamment pour ce qui concerne le multiple d'EBITDA appliqué, le taux d'actualisation et le taux de croissance ;
- la cohérence des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier l'atteinte des objectifs passés ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Enfin nous avons apprécié si les paragraphes 4.4, 6.1.1.3 et 6.1.1.4 des notes aux états financiers consolidés donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A. par l'assemblée générale du 28 novembre 2014 pour le cabinet KPMG SA et du 14 mars 2023 pour le cabinet Axiome Audit et Stratégie.

Au 30 juin 2024, le cabinet KPMG SA était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Axiome Audit et Stratégie dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

BASTIDE LE CONFORT MEDICAL S.A.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 31 octobre 2024

KPMG SA



Nicolas BLASQUEZ

Associé

Montpellier, le 31 octobre 2024

Axiome Audit et Stratégie



Pierrick BELEN

Associé

Etats financiers consolidés au 30 juin 2024

Etat de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Actifs non courants		438 145	460 668
Goodwill	6.1.1	208 628	225 660
Droits d'utilisation des actifs loués	6.1.2	67 525	74 119
Autres actifs incorporels	6.1.3	8 837	8 212
Actifs corporels	6.1.4	140 871	136 081
Titres mis en équivalence	6.1.5	88	62
Autres actifs financiers non courants	6.1.6	9 339	11 343
Actifs d'impôts différés	6.12.2	2 858	5 190
Actifs courants		208 922	196 412
Stocks et en cours	6.2	43 207	48 501
Clients et comptes rattachés	6.2	78 587	69 526
Autres créances	6.2	44 507	38 472
Autres actifs courants	6.2	6 229	2 589
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.2	23 616	36 706
Actifs destinés à être cédés	4.7	12 776	618
TOTAL ACTIF		647 067	657 080
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capital			
Capital		3 359	3 356
Primes liées au capital		9 466	9 466
Résultats accumulés		66 947	74 827
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	6.3	79 772	87 648
Participations ne donnant pas le contrôle		953	443
Total des capitaux propres	6.3	80 725	88 091
Passifs non courants		350 136	344 004
Emprunts obligataires	6.5.1	25 420	0
Emprunts et dettes financières non courants	6.5.1	265 628	275 342
Obligations locatives non courantes	6.5.5	51 679	59 770
Provisions non courantes	6.4	1 386	1 882
Passif d'impôts différés	6.12.2	1 929	4 323
Autres passifs non courants	6.6	4 094	2 687
Passifs courants		216 206	224 985
Emprunts et concours bancaires courants	6.5.1	47 799	75 920
Obligations locatives courantes	6.5.5	18 121	16 361
Provisions courantes	6.4	2 198	3 290
Fournisseurs et comptes rattachés	6.6	77 021	73 059
Autres passifs courants	6.6	65 410	55 375
Passifs destinés à être cédés	4.7	5 657	980
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		647 067	657 080

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	6.8.1	529 755	508 031
Achats consommés		-175 318	-174 303
Charges externes		-83 488	-80 552
Charges de personnel		-160 786	-149 126
Impôts et taxes		-3 658	-3 526
Dotations aux amortissements		-63 331	-58 795
(Dotations) Reprises aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges		696	-32
Autres produits opérationnels courants		3 109	2 247
Autres charges opérationnelles courantes		-2 061	-1 155
Résultat opérationnel courant		44 918	42 789
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	6.9	204	-57
Autres produits opérationnels non courants	6.9	10 189	4 589
Autres charges opérationnelles non courantes	6.9	-16 392	-10 664
Résultat opérationnel		38 920	36 657
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	6.1.5	0	38
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net dans les entités mises en équivalence		38 920	36 695
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut		-27 369	-16 593
Coût de l'endettement financier net	6.10	-27 369	-16 593
Autres produits et charges financiers	6.11	4 951	2 664
Résultat avant impôt		16 502	22 766
Impôt sur le résultat	6.12	-7 015	-5 960
Résultat net des activités poursuivies		9 487	16 805
Résultat net des activités non poursuivies		-8 281	-4 019
Résultat net		1 206	12 786
Dont:			
- Part des propriétaires de la Société		-900	12 047
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		2 107	739
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action			
Non dilué (en euros) (*)	6.14	-0,12	1,62
Dilué (en euros) (**)	6.14	-0,11	1,52
(*) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant :		7 460 450	7 457 499
(**) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel :		7 940 827	7 937 876

Etats financiers consolidés et Annexes

Etat consolidé du résultat global

En milliers d'euros	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Résultat net consolidé de la période		1 206	12 786
Ecart actuariels sur engagements de retraite		0	0
Impôts		0	0
Eléments du résultat global non recyclables en résultat net		0	0
Ajustements de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-3 971	1 516
Ecart de conversion		124	66
Impôts		993	-1 029
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat net		-2 854	553
Total des autres éléments du résultat global		-2 854	553
Résultat global de la période		-1 648	13 339
Dont:			
- Part des propriétaires de la Société		-3 771	12 600
- Part des participations ne donnant pas le contrôle		2 124	739

Etats financiers consolidés et Annexes

Etat consolidé des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	30/06/2024	30/06/2023
Résultat des activités poursuivies		9 487	16 767
Résultat des activités non maintenues		-8 281	-4 019
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.1	42 594	40 112
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loué (IFRS 16)	6.1.2	20 737	18 645
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		6	6
Charges et produits calculés aux stocks-options et assimilés		0	850
Autres produits et charges calculés		-52	0
Plus et moins-values de cession		-1 151	612
Profits et pertes de dilution		0	0
Quote-part de résultat liés aux sociétés mises en équivalence		0	0
Dividendes sur entités non consolidés		-51	-20
Impact des activités abandonnées	4.7	5 873	874
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		69 162	73 827
Coût de l'endettement financier net	6.10	27 369	16 593
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.12.1	7 015	5 873
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		103 546	96 294
Impôt versé		-9 749	-5 229
Variation du BFR lié à l'activité	6.7	-3 770	10 153
Autres flux liés aux activités opérationnelles		0	0
Impact des activités abandonnées		2 661	4 462
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		92 689	105 680
Incidence des variations de périmètre		9 669	-21 991
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1	-55 395	-53 634
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 130	852
Acquisition d'actifs financiers		-1 518	-1 151
Cession d'actifs financiers		0	134
Variation des prêts et avances consentis		-859	-356
Dividendes reçus sur titres non consolidés		51	20
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
Impact des activités abandonnées		268	-123
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-43 654	-76 249
Versement des actionnaires de la société mère lors d'augmentation de capital		2	26
Versement des minoritaires lors d'augmentation de capital		0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres		16	22
Dividendes versés		-1 628	-613
Emission d'emprunts	6.5.1	56 883	36 967
Remboursement d'emprunts	6.5.1	-70 114	-15 201
Remboursement des obligations locatives (IFRS 16)	6.5.5	-20 593	-14 205
Intérêts financiers nets versés		-26 702	-15 420
Autres flux liés aux opérations de financement		-118	1 757
Impact des activités abandonnées		0	-1 219
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-62 254	-7 887
Incidence des variations des cours des devises		128	-37
Variation de la trésorerie nette		-13 091	21 507
Trésorerie d'ouverture		36 707	15 200
Trésorerie de clôture		23 616	36 706
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.2	23 616	36 706
Trésorerie passive	6.2.2	0	0

Etats financiers consolidés et Annexes

Etat de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Titres d'auto-contrôle	Résultats accumulés	Total attribuables aux actionnaires de la société-mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Montant au 30 juin 2022	3 310	9 466	-1 555	73 343	84 564	2 100	86 664
Résultat de la période				12 047	12 047	739	12 786
Autres éléments du résultat global				553	553		553
Résultat global consolidé	0	0	0	12 600	12 600	739	13 339
Augmentation de capital	46				46		46
Dividendes versés					0	-613	-613
Variations de périmètre				-2 617	-2 617	-385	-3 002
Rachat part minoritaire				-6 349	-6 349	-1 188	-7 537
Variation autocontrôle					0		0
Variation paiement fondés sur les actions				850	850		850
Autres variations				-1 446	-1 446	-210	-1 656
Total des transactions avec les actionnaires	46	0	0	-9 562	-9 516	-2 396	-11 912
Montant au 30 juin 2023	3 356	9 466	-1 555	76 381	87 648	443	88 091
Résultat de la période				-900	-900	2 107	1 206
Autres éléments du résultat global				-2 871	-2 871	17	-2 854
Résultat global consolidé	0	0	0	-3 771	-3 771	2 124	-1 648
Augmentation de capital	3				3		3
Dividendes versés				-54	-54	-1 574	-1 628
Variations de périmètre				-1 650	-1 650	44	-1 606
Rachat part minoritaire				-1 553	-1 553	-511	-2 064
Variation autocontrôle					0		0
Variation paiement fondés sur les actions					0		0
Autres variations				-851	-851	428	-423
Total des transactions avec les actionnaires	3	0	0	-4 108	-4 105	-1 613	-5 718
Montant au 30 juin 2024	3 359	9 466	-1 555	68 502	79 772	953	80 725

Sommaire détaillé des notes annexes

Etat de la situation financière consolidée	1
Compte de résultat consolidé	2
Etat consolidé du résultat global	3
Etat consolidé des flux de trésorerie	4
Etat de variation des capitaux propres	5
Présentation de l'entreprise	9
1. Base de préparation des états financiers consolidés	9
2. Nouvelles normes et interprétations	10
2.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023	10
2.2. Autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024	10
3. Utilisation d'estimations et hypothèses	11
4. Principes et Méthodes comptables	12
4.1. Méthodes de consolidation	12
4.1.1. Entités contrôlées	12
4.1.2. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	13
4.1.3. Participations dans des activités conjointes	13
4.2. Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro	13
4.2.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères	13
4.2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères	14
4.3. Actifs immobilisés	14
4.3.1. Goodwill et regroupement d'entreprise	14
4.3.2. Autres actifs incorporels	15
4.3.3. Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)	15
4.3.4. Actifs corporels	17
4.4. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers	17
4.5. Instruments financiers actifs	18
4.5.1. Actifs financiers évalués au coût amorti	18
4.5.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres non recyclables	19
4.5.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables	19
4.5.4. Dépréciation des actifs financiers	20
4.6. Stocks 20	
4.7. Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies	20
4.7.1. Care Service	20
4.7.2. Groupe AFPM	21

4.8. Capitaux propres	21
4.8.1. Actions d'autocontrôle	21
4.8.2. Paiements en actions et assimilés	21
4.9. Provisions	21
4.10. Passifs financiers	21
4.11. Justes valeurs des actifs et passifs financiers	22
4.12. Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi	22
4.13. Produit des activités ordinaires	23
4.14. Autres éléments du résultat opérationnel	23
4.15. Éléments financiers au compte de résultat consolidé	24
4.16. Impôt sur les résultats	24
5. Evènements significatifs de l'exercice	24
5.1. Acquisitions avec entrée de périmètre de consolidation	24
5.1.1. OXIGO	24
5.1.2. OCCIT'PERF	25
5.2. Acquisitions sans changement de périmètre de consolidation	25
5.3. Sorties de périmètre	25
5.4. Autres faits marquants de l'exercice	25
5.4.1. Contrôle fiscal 2018 à 2022	25
6. Analyse des comptes	26
6.1 Actifs non courants	26
6.1.1 Goodwill.....	26
6.1.1.1 Évolution.....	26
6.1.1.2 Effet des variations de périmètre.....	28
6.1.1.3 Tests de dépréciation	28
6.1.1.4 Analyse de la sensibilité.....	29
6.1.2 Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16).....	29
6.1.3 Actifs incorporels.....	29
6.1.4 Actifs corporels.....	30
6.1.5 Participation dans des entreprises associées.....	31
6.1.6 Autres actifs financiers non courants.....	31
6.1.7 Information géographique relative aux actifs non courants.....	32
6.2 Actifs courants	32
6.2.1 Autres actifs financiers courants	33
6.2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive.....	33
6.3 Capitaux propres	33

Etats financiers consolidés et Annexes

6.3.1	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.....	33
6.3.2	Participations ne donnant pas le contrôle	34
6.3.3	Paiements fondés sur les actions	34
6.4	Provisions	34
6.5	Dettes financières courantes et non courantes	35
6.5.1	Composition des dettes financières	35
6.5.2	Evolution des dettes financières	35
6.5.3	Echéances contractuelles sur l'endettement financier net.....	35
6.5.4	Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus	36
6.5.5	Obligations locatives (IFRS 16)	37
6.6	Passifs courants et non courants.....	37
6.7	Besoin en fonds de roulement	38
6.8	Produits	38
6.8.1	Chiffre d'affaires	38
6.8.2	Résultat opérationnel.....	40
6.9	Autres produits et charges opérationnels non courants.....	40
6.10	Coûts de l'endettement financier net	41
6.11	Autres produits et charges financiers.....	41
6.12	Impôts sur le résultat.....	41
6.12.1	Analyse de la charge fiscale.....	41
6.12.2	Analyse des impôts différés.....	43
6.12.3	Preuve d'impôt	43
6.13	Information par secteur	43
6.14	Résultats nets par action	44
6.15	Engagements hors bilan et suretés réelles.....	44
6.16	Gestion des risques financiers.....	44
6.17	Actifs et passifs éventuels	44
6.17.1	Litiges commerciaux.....	45
6.17.2	Autres litiges.....	45
6.18	Operations avec les parties liées	45
6.19	Evénements postérieurs à la clôture.....	47
6.20	Rémunération des mandataires sociaux	47
6.21	Effectifs du groupe	47
6.22	Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés	49
6.23	Honoraires des contrôleurs légaux.....	51

Notes annexes

Les états financiers consolidés du Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « le groupe »), au 30 juin 2024 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société Bastide Le Confort Médical qui s'est tenu le 21 octobre 2024.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés au 30 juin 2024.

Présentation de l'entreprise

La société Bastide Le Confort Médical, dont le siège est sis au 12 Avenue de la Dame 30 132 CAISSARGUES en France, est une Société Anonyme de droit français cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000035370. Elle est spécialisée dans les prestations de soins à domicile à destination des personnes âgées, malades et handicapées.

1. Base de préparation des états financiers consolidés

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 30 juin 2024 sont préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/ALL/?uri=CELEX:32008R1126>

En cas d'absence de normes ou d'interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et conformément à la norme IAS 8 « Principes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », le Groupe peut se référer à d'autres normes IFRS traitant de problématiques similaires ou liées et au cadre conceptuel IFRS.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société Bastide Le Confort Médical (ci-après « la société mère »), des entités qu'elle contrôle (ci-après « les filiales ») et celles pour lesquelles elle exerce une influence notable. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, à savoir du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, et sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

2. Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans la Note 4. Elles restent inchangées à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

2.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

- IFRS 17 et Modifications d'IFRS 17 « Contrat d'assurance » ;
- Modifications d'IAS 8 « Définition des estimations comptables » ;
- Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Modifications d'IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Modifications d'IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 ».

Ces nouvelles décisions n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes de notre Groupe.

2.2. Autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2024 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par au Groupe au 30 juin 2024. Elles concernent :

- Modifications d'IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- Modifications d'IFRS 16 « Passif de location relatif à une cession-bail ».

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

3. Utilisation d'estimations et hypothèses

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, le Groupe peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et hypothèses sont :

- La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles utilisée pour le calcul des amortissements : ces estimations sont décrites dans la note 4.3.4 des principes et méthodes comptables ;
- L'évaluation des écarts d'acquisition est décrite dans les paragraphes 4.3.1, 4.4 et 6.1.1 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux goodwill. Les estimations et hypothèses résident dans les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les affectations reposent sur des hypothèses de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation ;
- Les estimations et hypothèses concernant les tests de dépréciation des actifs qui sont décrites dans le paragraphe 6.1.1.3 et la note 4.4 des principes et méthodes comptables.

Concernant les tests sur les dépréciations d'actifs, ceux-ci sont essentiellement déterminés à partir de multiples usuels de transaction applicables au secteur et alternativement de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque. Ces tests sont réalisés au minimum une fois par an à la date de clôture des comptes consolidés du Groupe. Un test complémentaire peut être réalisé si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

- L'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges. Les paragraphes 6.4 et 6.17 de l'annexe des états financiers consolidés relatives aux provisions d'une part, et aux actifs et passifs éventuels d'autre part, décrivent les provisions constituées par le groupe. Dans la détermination de ces provisions, la direction du groupe a pris en compte la meilleure estimation de ces engagements.
- L'estimation de la juste valeur des compléments de prix et ses variations subséquentes.
- La catégorisation des contrats actifs entre location simple et location-financement et l'estimation de la durée des contrats retenues telles que décrite dans la note 4.3.3
- Le classement et l'évaluation d'actifs des activités non poursuivies (IFRS 5) qui sont décrits dans la note 4.7 des principes et méthodes comptables

Les jugements significatifs exercés par la Direction pour appliquer les méthodes comptables du groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont identiques à ceux décrits dans les derniers états financiers annuels.

Le Groupe a évalué son exposition aux risques climatiques. Il n'a identifié aucun facteur de risque pouvant avoir une incidence significative sur ses activités. En s'inscrivant dans une politique de responsabilité environnementale le Groupe a cependant identifié des pistes afin de réduire son empreinte carbone telles que la déclaration de performance extra-financière ou le Pitchbook RSE l'exposent. Ces initiatives n'ont pas d'incidence sur les engagements présents ou futurs et n'ont ainsi pas conduit

la direction à effectuer des traitements comptables spécifiques ou à modifier ses estimations dans le cadre du processus d'arrêtés des comptes consolidés.

4. Principes et Méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs destinés à la vente qui sont évalués selon la norme IFRS 5, des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3, et des actifs et passifs suivants évalués à la juste valeur conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9 : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés sur option à la juste valeur.

4.1. Méthodes de consolidation

Le Groupe apprécie le contrôle exercé sur une entité chaque fois que des faits et circonstances indiquent qu'un élément d'appréciation du contrôle est modifié.

4.1.1. Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont elle détient le contrôle.

Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le Groupe remplit cumulativement les trois conditions suivantes :

- détient le pouvoir de direction sur les activités d'une entité ;
- s'expose aux rendements variables de l'entité ;
- dispose de la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ces rendements.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés de notre Groupe sont éliminés des comptes consolidés.

Modification de pourcentages d'intérêt au sein de filiales consolidées

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en activités de financement.

4.1.2. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les entreprises associées :

- 49% dans la société Bastide Tunisie depuis avril 2017.

4.1.3. Participations dans des activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Le Groupe ne détient pas de participations dans des activités conjointes au 30 juin 2024.

4.2. Conversion des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle est autre que l'Euro

4.2.1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états de la situation financière, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie de certaines filiales dont la devise de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes de la maison mère ont été convertis dans la devise de présentation des états financiers consolidés, au cours de change de la date de clôture pour l'état de la situation financière et au cours de change moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie (*source : Banque de France*). Les écarts de conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Au 30 juin, les sociétés suivantes ont des monnaies de fonctionnement différentes de la monnaie de présentation du groupe :

- Groupe AFPM, en francs suisses ;
- SODIMED, en francs suisses ;
- Bastide Homecare Development, en livre sterling ;
- Bastide Devco, en livre sterling ;
- Baywater, en livre sterling ;
- Intus, en livre sterling ;
- Bastide Tunisie, en dinar tunisien ;
- Medpro ; en dollars Canadien ;
- Bastide Canada Holdings ; en dollars Canadien ;
- Art Source, en francs suisses ;

Les autres sociétés du Groupe évoluent dans la zone Euro.

4.2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en euro au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les résultats de change en découlant sont reconnus sur le résultat de la période.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserve de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

Les gains et pertes de change sur les emprunts libellés en devises étrangères ou sur les dérivés de change utilisés à des fins de couverture des investissements nets dans des filiales étrangères, sont enregistrés dans les écarts de conversion imputés en autres éléments du résultat global. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat à la date de cession de l'investissement concerné.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3. Actifs immobilisés

4.3.1. Goodwill et regroupement d'entreprise

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans la norme IFRS 3. En application de cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le goodwill résultant du regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent du montant total de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur de la participation antérieurement détenue par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Ce goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise et est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Le Groupe a la possibilité d'opter, transaction par transaction, à la date d'acquisition, soit pour une évaluation comprenant les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur (« goodwill complet »), soit à la quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

En application des normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée à l'actif de l'état de la situation financière comme expliqué dans la note 4.4 de l'annexe des états financiers consolidés.

Lorsque le regroupement d'entreprises s'effectue à des conditions avantageuses, un goodwill négatif est identifié. Le profit correspondant est comptabilisé en résultat à la date d'acquisition.

Les frais connexes à une opération d'acquisition sont comptabilisés en résultat des périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard un an après la date d'acquisition.

4.3.2. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Les actifs incorporels comprennent principalement des éléments amortissables (logiciels, droits d'exploitation, bases clientèles) et des éléments non amortissables, notamment des droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant de s'assurer de l'absence d'une perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation.

Durée retenue

Les durées d'utilité retenues pour les actifs amortissables sont les suivantes :

Logiciels, Droits d'exploitation	1 à 3 ans
Bases clientèles	10 ans

Bases clientèles

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur amortissement linéaire sur une durée de 10 ans est représentatif de l'érosion naturelle dudit avantage économique. Ce dernier utilise des données prospectives qui peuvent éventuellement amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles issues du développement

Les immobilisations incorporelles issues du développement, d'un montant non significatif pour le groupe, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de logiciels qui sont comptabilisés dans la rubrique Logiciel.

4.3.3. Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent au montant de la valeur initiale des obligations locatives au sens IFRS 16 diminuée du montant des amortissements et dépréciations réalisés, et du retraitement des opérations de cession-bail.

Selon IFRS 16, une location est, pour le preneur comme pour le bailleur, le contrat, ou les dispositions d'un contrat global, qui confère au preneur le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée en échange d'une rémunération.

- En tant que preneur

La durée du bail retenue est la durée minimum de l'engagement ferme restant augmentée des options de renouvellement que le groupe exercera de façon raisonnablement certaine.

En lien avec l'application de la décision du 16 décembre 2019 de l'IFRS IC, le groupe a pris en compte les éléments ci-dessous dans la détermination des durées IFRS 16 raisonnablement certaines :

- Des critères économiques retenus pour l'appréciation de l'exercice des renouvellements et des options de sortie anticipée des baux par type d'actifs prennent en compte la qualité des emplacements (premium ou standard), sa rentabilité.
- L'incitation économique notamment liée aux agencements et installations indissociables significatifs existants sur les magasins loués.

La prise en compte de cette décision a eu pour effet d'allonger la durée IFRS 16 de certains contrats de location, ce qui a conduit à l'augmentation des droits d'utilisation et des engagements locatifs afférents.

Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt correspondant à un taux sans risque ajusté d'une marge représentative du risque spécifique au groupe dans la mesure ou la gestion de la trésorerie est centralisée.

Etats financiers consolidés et Annexes

Les loyers pris en comptes sont fixes ou liés à un indice immobilier, les loyers variables basés sur les résultats du preneur sont exclus des obligations locatives et comptabilisés en résultat de période.

Les droits d'utilisation des actifs portent principalement sur des biens immobiliers et des véhicules.

Le groupe applique les exemptions prévues par IFRS 16 pour les contrats ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur (moins de 5 000 dollars américains). Ces loyers sont comptabilisés directement en charges.

- En tant que bailleur

Le Groupe applique la norme IFRS 16 au regard de ses activités de location en tant que bailleur de dispositifs médicaux, tel qu'il appliquait déjà les dispositions relatives à la norme IAS 17 précédemment. Les contrats concernés par la norme IFRS 16 sont autant les contrats souscrits avec les clients collectivités (B to B) qu'avec les particuliers sous prescription médicale (B to C).

- Les contrats B to B prévoient la mise à disposition par le groupe Bastide Le Confort Médical d'un ensemble de matériel médical nécessaire à l'accueil du patient en établissement de santé (lits médicalisés, fauteuils roulants, soulève malade...). Ces contrats prévoient que le groupe assure la maintenance ainsi que les services associés à la mise à disposition des dispositifs médicaux. Les contrats avec les établissements de santé sont souscrits pour des périodes de 12 mois renouvelées par tacite reconduction. La période exécutoire des contrats est considérée comme la durée raisonnablement certaine pendant laquelle le client conserve les actifs au sein de son établissement.
- Les contrats B to C concernent le traitement des patients dans le cadre des activités de « Prestataire de Santé à Domicile » exercées par le groupe. Ces patients bénéficient d'un traitement de leur maladie en partie dispensé par l'intermédiaire d'un dispositif médical. Ces contrats incluent une offre de soins assurant au patient une prise en charge de sa pathologie de manière globale (installation, formation à l'utilisation des dispositifs, fourniture de consommables, suivi et accompagnement des patients tout au long de leur traitement...). Ces activités de PSAD sont prises en charge par l'assurance maladie après prescription médicale. Les contrats B to C sont réputés souscrits sur la durée de la prescription médicale considérée comme la période exécutoire du contrat. Le prix de chaque prestation de soin est fixé par l'assurance maladie.
- Les contrats souscrits par notre filiale Baywater exerçant son activité de prestataire de santé au Royaume-Uni concernent le traitement de patients traités pour de l'assistance respiratoire à domicile. De manière identique aux contrats B to C français, le traitement des maladies est en partie dispensé par l'intermédiaire d'un dispositif médical (mise à disposition de bouteille ou de concentrateur d'oxygène). Les activités de soins fournies par notre filiale Baywater sont prises en charge par le National Health Services (système de santé publique au Royaume-Uni). Baywater a conclu des contrats avec le NHS octroyés par région pour une durée de 7 ans (extensible à 10 ans) à un tarif fixé par région.

Ces contrats qui nécessitent l'utilisation d'un actif, contiennent un contrat de location au sens de la norme IFRS 16 puisque le matériel médical mis à la disposition des clients est exclusivement dédié à un client pendant la durée du contrat. Le revenu tiré de l'exploitation des contrats s'analyse au sens de la norme IFRS 16 en deux composantes :

- Le chiffre d'affaires « location » défini pour la part de revenu issu de la mise à disposition des actifs et des services non distincts de la prestation de location ;
- La part résiduelle du chiffre d'affaires du contrat est allouée à la part de services distincts de la « location » entrent dans les dispositions de la norme IFRS 15 (suivi du patient/observance, maintenance, nettoyage/désinfection).

Ceci étant exposé, nous considérons la part locative du chiffre d'affaires du groupe non significative. De plus, les travaux menés les exercices précédents ont montré le caractère non significatif du retraitement lié aux locations-financements dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 en tant que bailleur.

Dans ce contexte, le groupe a fait le choix de ne pas distinguer la part location simple et location-financement de son chiffre d'affaires.

4.3.4. Actifs corporels

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements et des pertes de valeurs cumulés.

Les actifs corporels font l'objet d'une comptabilisation par composants et chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Durée retenue

Constructions	20 ans
Agencements de constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 14 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

Les immobilisations corporelles sont principalement amorties linéairement, à moins qu'une autre base systématique d'amortissement ne reflète mieux le rythme de consommation de l'actif. La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

4.4. Pertes de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs est estimée.

Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont testés chaque année de manière systématique ou à tout moment dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Dans l'hypothèse où la valeur recouvrable déterminée est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée.

Les dépréciations de l'actif immobilisé sont réversibles, à l'exception de celles relatives au goodwill.

Détermination des valeurs recouvrables

La nécessité de constater ou non une dépréciation s'apprécie par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur la base des informations disponibles permettant de réaliser la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts nécessaires pour réaliser la vente, dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA (à savoir le résultat opérationnel courant majoré des charges calculées) et/ou de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

Etats financiers consolidés et Annexes

Tests de dépréciation

Une unité génératrice de trésorerie (ci-après « UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les différentes UGT retenues par le groupe sont décrites dans la note 6.1.1 de l'annexe des états financiers consolidés.

Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, les goodwill sont affectés à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises.

Une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté est soumise à un test de dépréciation tous les ans ainsi que toutes les fois qu'il y a une indication que l'UGT a pu se déprécier, en comparant la valeur comptable de l'UGT, y compris le goodwill, à sa valeur recouvrable.

Ainsi, l'évolution du contexte économique et financier général de même que l'évolution des performances économiques constituent notamment des indicateurs de dépréciation externes qui sont analysés par le groupe pour déterminer s'il convient de réaliser des tests de dépréciation à une fréquence plus rapprochée.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les indices considérés sont :

- Facteurs externes : abaissement des multiples de transaction, hausse des rendements sans risques et modification de la prime de risque marché ;
- Facteurs internes : diminution de la file active (c'est-à-dire le nombre de patients sous traitement pris en charge par la société) induisant une diminution du volume de C.A., abaissement des tarifs (diminution du remboursement sur les marchés règlementés où le groupe ne dispose pas de pricing power).

Le cas échéant, la dépréciation des goodwill est comptabilisée en résultat opérationnel et est définitive.

4.5. Instruments financiers actifs

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont définies par la norme IFRS 9 – « Instruments financiers ».

4.5.1. Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts.

Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Ce poste inclut pour le Groupe les catégories suivantes :

- Prêts et autres immobilisations financières

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

- Créances clients et autres débiteurs

Etats financiers consolidés et Annexes

Les créances clients sont évaluées à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes de crédits attendues sur la durée de vie selon les principes de la norme IFRS 9 - « Instruments financiers ».

Les créances commerciales du Groupe ne comportant pas de composantes significatives de financement, le modèle simplifié de dépréciation s'applique. Un provisionnement est établi en fonction de l'appréciation statistique du risque de recouvrement (un taux de dépréciation est appliqué à l'antériorité des créances). Une dépréciation complémentaire peut être pratiquée en cas d'observation d'indices majeurs de risque de recouvrement auprès d'un tiers qui connaîtrait des difficultés financières pouvant rendre impossible le recouvrement de nos créances (risque de refinancement d'une contrepartie commerciale significative pour le Groupe par exemple). Du fait d'un taux de défaut minime, la société ne procède pas à la dépréciation de ses créances dès la comptabilisation de la facture conformément aux prescriptions d'IFRS 9.

➤ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèce, certains dépôts à terme, les titres de créances négociables.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur respectant ainsi les critères de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie ». Le Groupe n'a pas identifié au 30 juin 2024 dans ses équivalents de trésorerie des produits ne répondant pas à la norme précédemment citée.

4.5.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres non recyclables

Le Groupe inclut dans cette catégorie les titres de participation non consolidés.

Ces titres ne sont pas détenus à des fins d'échanges sur le marché, en conséquence, lors de la comptabilisation initiale de chaque titre, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter en « Gain et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » les variations ultérieures de la juste valeur.

Dans ce cas, les variations de la juste valeur ne sont pas recyclables en résultat lors de la cession des titres.

4.5.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres recyclables

Les actifs ou passifs évalués à la juste valeur par les capitaux propres non recyclables concernent les instruments dérivés de couverture de taux. Les éléments couverts sont les emprunts à taux variable de Bastide Le Confort Médical. Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie des OCI, car ils répondent à la définition de la comptabilité de couverture, sur les flux de trésorerie (CFH).

Valorisation des couvertures au 30 juin 2024 :

('000 €)	Full MTM	Impact OCI	Impact P&L
Couverture 226,1 M€	513	88	426
Impact d'un mouvement parallèle -0.5%	(1 408)	(1 408)	-
Impact d'un mouvement parallèle +0.5%	1 373	1 373	-

L'évaluation de l'efficacité de la couverture se traduirait, sur les seuls actifs ou passifs financiers variables, par une évolution de 101 K€ par Bp (soit pour un target à 174 k€ par Bp une couverture de 73,1 K€, l'efficacité étant de 42 %).

4.5.4. Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation et est comptabilisé en résultat. En cas de reprise ultérieure de dépréciation celle-ci est également enregistrée en résultat.

4.6. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient correspond au coût moyen pondéré des marchandises.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les dépréciations de stock se font sur la base de la rotation effective des articles et des conclusions issues des inspections physiques de stock lors des procédures d'inventaire. Un risque d'obsolescence additionnel est pris en compte en cas de rotation insuffisante de l'actif concerné afin d'évaluer au mieux la valeur nette recouvrable de nos références stockées.

4.7. Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La norme impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

Enfin, la norme impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat et au tableau de flux de trésorerie consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées. Résultat net des activités non poursuivies comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant, une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

4.7.1. Care Service

Au 30 juin 2022, la Direction s'était engagée dans un plan de cession de la société Care Service, un programme actif de recherche d'un acquéreur avait été lancé et la vente était initialement attendue à horizon de 12 mois.

En l'absence de réponse satisfaisante, la société a été cédée en date du 21 juillet 2023.

Cette cession a généré une plus-value en consolidation, qui a fait l'objet d'un reclassement en résultat des activités abandonnées.

Par ailleurs, le résultat des activités abandonnées a également été affecté par la dépréciation de la créance de Bastide le confort Médical envers la société Care Service.

4.7.2. Groupe AFPM

Au 1er juillet 2023, la Direction a initié un plan de cession du Groupe AFPM. La conclusion de cette vente est attendue dans un délai de 12 mois.

Durant la période de consolidation, ce sous-groupe a enregistré une perte nette consolidée de 2,4 M€ comptabilisée dans le résultat des activités non poursuivies.

Par ailleurs, le goodwill du Groupe AFPM a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 4,5 M€, également comptabilisée dans le résultat des activités non poursuivies.

4.8. Capitaux propres

4.8.1. Actions d'autocontrôle

Elles sont comptabilisées en déduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession ou de leur utilisation, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

4.8.2. Paiements en actions et assimilés

L'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » conduit à comptabiliser une charge au titre des plans d'attribution d'actions gratuites accordés par le Groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans à leur date d'attribution est comptabilisée comme une charge avec contrepartie directe en capitaux propres sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et le service rendu.

La juste valeur des instruments attribués est calculée en utilisant le modèle Black & Scholes et prend en compte leur durée prévue, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue, déterminée à partir de la volatilité observée dans le passé, et le rendement anticipé des dividendes.

4.9. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des provisions sont constatés au compte de résultat consolidé, dans la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

4.10. Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les instruments dérivés passifs. La fraction à moins d'un an des passifs financiers est présentée en passif courant, la part à plus d'un an, elle, figurant en passif non courant.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Etats financiers consolidés et Annexes

Les puts sur participations sont évalués sur la base d'une estimation de la juste valeur jusqu'à la détermination définitive du prix d'exercice.

Les clauses d'earn-out sont évaluées selon la sortie la plus probable de ressources actualisée en fonction de la date d'exercice de cette clause.

4.11. Justes valeurs des actifs et passifs financiers

En application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Cours cotés non ajustés

Cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

Niveau 2 : Données observables

Données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix, par exemple) ou indirectement (déduites de prix observables) (juste valeur dite « de niveau 2 »).

Niveau 3 : Données non observables

Données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

4.12. Régimes de retraite et autres engagements sociaux postérieurs à l'emploi

Les engagements sociaux du Groupe sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans les filiales jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la moyenne des durations des régimes évalués sur les zones concernées. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'actifs ou de provisions de retraite dans l'état de la situation financière consolidée et par la reconnaissance des charges nettes s'y rapportant.

Les principales hypothèses utilisées au 30 juin 2024 sont les suivantes :

- un taux d'actualisation à 3,60% (contre 3,75% au 30 juin 2023) ;
- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité ;
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé ;
- table de mortalité : INSEE 2012 ;
- taux de croissance des salaires annuels : 1% par an pour l'ensemble du personnel ;
- le taux de charges sociales de 36.5% pour les cadres et 35% pour les non-cadres ;
- un taux de rotation du personnel élevé en cohérence avec le turnover effectivement constaté ;
- âge de départ à la retraite : 60 à 65 ans pour les non-cadres et 65 à 67 ans pour les cadres.

Les écarts actuariels ainsi que les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (OCI).

4.13. Produit des activités ordinaires

Produits tirés de contrats conclus avec les clients

Les activités du Groupe Bastide sont essentiellement liées à :

- La prestation de santé équivaut à un contrat et à une obligation de performance distincte. Elle se distingue en deux composantes :
 - La composante **services** s'apparente à la délivrance d'un service adossé à l'utilisation de dispositifs et équipements médicaux
 - La composante **location** se définit par le revenu issu de la mise à disposition des actifs et des services non distincts de la prestation de location
- La vente de dispositifs et équipements médicaux ;

Ces contrats qui nécessitent l'utilisation d'un actif, contiennent un contrat de location au sens de la norme IFRS 16 puisque le matériel médical mis à la disposition des clients est exclusivement dédié à un client pendant la durée du contrat. Le revenu tiré de l'exploitation des contrats s'analyse au sens de la norme IFRS 16 en deux composantes :

- Le chiffre d'affaires « location » défini pour la part de revenu issu de la mise à disposition des actifs et des services non distincts de la prestation de location ;
- La part résiduelle du chiffre d'affaires du contrat est allouée à la part de services distincts de la « location » entrent dans les dispositions de la norme IFRS 15 (suivi du patient/observance, maintenance, nettoyage/désinfection).

Chacune de ces activités correspond à une obligation de performance distincte avec un prix alloué propre.

Le groupe applique également les dispositions de la norme IFRS 15 à des fins d'allocation de la contrepartie prévue pour chaque contrat de location des dispositifs médicaux entre les composantes location et services.

Les revenus locatifs sont, en général, comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location

Conformément à IFRS 15 le chiffre d'affaires est constaté à :

- L'avancement concernant la prestation de service suivant la méthode simplifiée dite des droits à facturer. Le revenu est reconnu sur la plus petite période éligible dès l'acquisition du droit à recevoir une contrepartie financière au titre de la prestation accomplie. Il n'existe pas d'autre jugement (notamment quant à la valorisation du revenu) pour cette catégorie de transaction ;
- A la date de transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison, concernant les ventes de dispositifs et équipements médicaux. Il n'existe aucun autre élément de jugement rattachable à cette catégorie de transaction.
- Les produits de l'activité sont enregistrés nets de rabais, remises, ristournes, avoirs ou contreparties versées aux clients assimilées à une réduction de prix.

Le groupe intervient généralement en tant que principal.

4.14. Autres éléments du résultat opérationnel

Le Groupe a décidé à compter du 31 décembre 2016 de définir le Résultat Opérationnel Courant, qui n'est pas un agrégat normatif pour les normes IFRS.

L'activité principale du Groupe est la fourniture de services médicalisés, la vente et la location de matériels médicaux. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires. Les « Autres produits et charges opérationnels » comprennent les éléments constitutifs du résultat qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat

Etats financiers consolidés et Annexes

opérationnel courants du Groupe. Il s'agit des effets des variations de périmètre, des dépréciations d'écarts d'acquisition, des effets de certaines transactions inhabituelles n'entrant pas dans le cours normal des affaires telles les plus ou moins-values de cession d'actifs immobilisés, les frais de restructuration, les frais liés à des litiges, ou tout autre produit ou charge susceptible d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ces éléments sont présentés dans la note 6.9.

4.15. Éléments financiers au compte de résultat consolidé

Le coût de l'endettement financier comprend les intérêts à payer sur les emprunts auprès des établissements financiers calculés en utilisant la méthode du coût amorti, ainsi que la charge d'intérêts liée à l'application d'IFRS 16 et les revenus liés aux instruments de couverture de la dette.

La charge d'intérêt incluse dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres revenus et charges financiers comprennent notamment les revenus des créances financières calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes, les résultats de change et les pertes de valeurs sur actifs financiers et l'effet de désactualisation des provisions.

4.16. Impôt sur les résultats

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé. Les différences temporelles et les déficits fiscaux donnent généralement lieu à la constatation d'impôts différés actifs (ou passifs).

Les actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des différences temporelles imposables suffisantes seront disponibles au sein de la même entité fiscale ou du même groupe fiscal, et dont on s'attend à ce qu'elles s'inversent au cours de la période où les différences temporelles déductibles se retourneront ou au cours des périodes sur lesquelles la perte fiscale résultant de l'actif d'impôt différé pourra être reportée en arrière ou en avant ou que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives.

Les impôts différés actifs afférant à ces pertes fiscales ne sont plus comptabilisés ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concernés le nécessitent, notamment lorsque :

- L'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- Ou que les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Les impôts différés actifs et passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

5. Evènements significatifs de l'exercice

5.1. Acquisitions avec entrée de périmètre de consolidation

5.1.1. OXIGO

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 51 % des droits sociaux de la société OXIGO B.V (NL) (spécialisé

Etats financiers consolidés et Annexes

dans la vente en ligne de dispositifs médicaux).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 5 juillet 2023.

5.1.2. OCCIT'PERF

La Société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de 100 % des droits sociaux de la société OCCIT'PERF (30) (prestataire de santé spécialisé dans le domaine de la nutrition-perfusion).

Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 3 juillet 2023.

5.2. Acquisitions sans changement de périmètre de consolidation

La société Bastide Le Confort Médical a réalisé l'acquisition de droits sociaux complémentaires des sociétés Aramis, B2R et Baywater

Ces sociétés sont déjà consolidées par intégration globale.

5.3. Sorties de périmètre

En date du 4 décembre 2023, les 70% des droits sociaux de la société DISTRIMED détenus par Bastide le Confort Médical ont été cédés. La société a donc été déconsolidée au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, comme précisé au paragraphe 4.7.1 de la présente annexe, la société CARE SERVICE a été cédée en date du 21 juillet 2023.

5.4. Autres faits marquants de l'exercice

5.4.1. Contrôle fiscal 2018 à 2022

La société BCM fait l'objet d'une procédure de vérification de comptabilité depuis le 15/02/2023 portant sur les exercices 2018 à 2022. La procédure de vérification est toujours en cours au 30/06/2024.

Afin d'interrompre la prescription concernant les exercices clos le 30/06/2018, le 30/06/2019 et le 30/06/2020, la société s'est vue notifiée une proposition de rectification interruptive de prescription en date du 22/12/2023.

Compte tenu des rehaussements envisagés, la société BCM entend en contester la nature et les montants, notamment concernant le bien fondé des dépenses engagées dans le cadre de l'activité de la société remises en cause par l'administration fiscale.

En application d'IFRIC23, le principe d'évaluation de la provision d'impôts a été estimé selon la moyenne pondérée des différents scénarii possibles (méthode d'évaluation dites de l'« expected value »).

Cette analyse conduit à la constatation d'une provision de 1 912 k€ au titre des majorations.

6. Analyse des comptes

6.1 Actifs non courants

6.1.1 Goodwill

6.1.1.1 Évolution

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du goodwill partiel.

Au 30 juin 2024, les goodwill se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Montant brut	208 628	225 660
Pertes de valeur cumulées	0	0
Montant net	208 628	225 660

Etats financiers consolidés et Annexes

La ventilation au 30 juin 2024 de la valeur nette comptable des goodwill est la suivante :

En milliers d'euros	Nb agences	30/06/2023	Accroissement	Diminution	Autres variations	30/06/2024
UGT Bastide Le Confort Médical						
Escande	1	331				331
Aerodom	2	710				710
Médical Chaubet	1	554				554
Hygiène Service	2	297				297
SPM	1	124				124
Médical Guiraud	2	472				472
Tours	1	95				95
Sésame	1	146				146
BAB	1	700				700
Medical Home Santé	1	776				776
Confortis	17	5 937				5 937
Centre Stomatherapie / Medikea	1	1 254				1 254
A A Z Santé	1	2 356				2 356
S'Care Assistance	3	684				684
TCM	1	15 464				15 464
Omnidom	1	672				672
SAAD	1	1 901				1 901
Total	38	32 473	0	0	0	32 473
Autres UGT						
AB2M	1	997				997
Dom'Air	1	686				686
Dorge Medic	1	2 543				2 543
Dyna Médical	1	1 393				1 393
Cica Plus	1	791				791
Cicadum	1	886				886
Air + Santé	1	6 324				6 324
Assistance Technique Santé	1	11 689				11 689
BordO2 Médical	1	1 228				1 228
Medsoft	1	3 879				3 879
AFPM	3	8 639		8 639		0
Apnée Médical	1	4 994				4 994
Cardair	2	2 009				2 009
FB Consult	2	3 770				3 770
Groupe Service Oxygène	2	11 539				11 539
Human'Air Médical	3	4 660				4 660
Groupe Baywater	1	18 781			230	19 011
Groupe Experf	17	6 983				6 983
Santelynes	1	2 816				2 816
Sphère Santé	1	13 058				13 058
Ulimed	1	3 096				3 096
Médical +	1	1 900				1 900
IPAD Médical	1	2 172				2 172
Entedom	2	3 342				3 342
Dynavie	1	2 478				2 478
Up to Date	1	595				595
BFC	1	1 575				1 575
Groupe Keylab	3	14 725				14 725
Ouest Medical R	1	526				526
ALVEOLAIR	1	6 307				6 307
ATOUTSOIN	1	208				208
CARESERVICE	1	0				0
DISTRIMED	1	9 794		9 794		0
HOMERESPI	1	3 941				3 941
MAXICARE	1	13 530				13 530
MEDPRO	1	9 075			-158	8 918
4SMED	1	2 346				2 346
GROUPE OXYSTORE	1	5 328		800		4 528
GROUPE PROBACE	1	4 585	600			5 185
OXIGO	1	0	439			439
OCCITPERF	1	0	1 090			1 090
Total	67	193 187	2 128	19 232	72	176 155
Total Général	105	225 660	2 128	19 232	72	208 628

Etats financiers consolidés et Annexes

L'évolution du goodwill provient essentiellement :

- Des acquisitions réalisées par le Groupe sur l'exercice comme indiqué dans la note 5.1 de l'annexe des Etats Financiers ;
- De l'ajustement des compléments prix ;
- De la variation du taux de change en raison du rattachement de la différence de première consolidation à la filiale (monnaie locale) ;
- De corrections relatives aux modifications des situations nettes à la date d'acquisition ;

L'allocation du prix d'acquisition et le calcul du goodwill des acquisitions de l'exercice sont provisoires au 30 juin 2024.

6.1.1.2 Effet des variations de périmètre

Les variations de périmètre sur l'exercice n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe.

Le montant total des entités acquises représente un total d'environ 2,7 millions d'euros de chiffre d'affaires ramené à un exercice complet de douze mois.

Leur impact sur les différents postes du bilan est mentionné dans les tableaux présentés ci-après.

6.1.1.3 Tests de dépréciation

Au 30 juin 2024, le Groupe a effectué des tests de dépréciation tel que défini à note 4.4 de la présente annexe.

Toutes les UGT présentées ci-dessus ont été testées selon la méthode des multiples décrites ci-après.

La valeur recouvrable des UGT a été calculée à partir de leurs valeurs d'utilité.

Ces valeurs d'utilité sont évaluées :

En premier lieu sur la base de multiples usuels de transaction observés sur des entités d'activité et de taille similaire appliqués à l'agrégat de l'EBITDA.

Pour les UGT révélant un risque potentiel de perte de valeur un second test sur la base d'un DCF est opéré. La prévision de flux de trésorerie (DCF) repose sur les budgets financiers de l'exercice 2024-2025 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Les hypothèses sont validées par la direction opérationnelle de l'UGT concernée ainsi que par la direction générale du groupe. Par ailleurs, les principales hypothèses font l'objet d'une analyse de sensibilité.

Pour les flux au-delà de cinq ans une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini 1,9%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2024 est de 8,2 % (7,7% au 30 juin 2023). Il est calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :

- Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2024 ;
- Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le groupe ;
- Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le groupe ;
- Un gearing correspondant à celui observé au niveau du groupe.

Les tests de dépréciation menés sur l'ensemble des UGT du groupe n'ont pas conduit à identifier des pertes de valeur au 30 juin 2024.

Etats financiers consolidés et Annexes

6.1.1.4 Analyse de la sensibilité

Le Groupe teste les UGT en appliquant les sensibilités suivantes :

- La baisse de x1 du multiple retenu d'EBITDA aboutirait à une dépréciation de 0,4 M€ ;
- La baisse de x2 du multiple retenu d'EBITDA aboutirait à une dépréciation de 1 M€ ;
- La baisse de x3 du multiple retenu d'EBITDA aboutirait à une dépréciation de 2 M€ ;

6.1.2 Droits d'utilisation des actifs loués (IFRS 16)

En milliers d'euros	30/06/2023	Reclassement	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Dépréciations	Autres variations	30/06/2024
Droits d'utilisation des actifs loués	126 411		10 235	11 813		10		10 534	135 378
Total Brut	126 411	0	10 235	11 813	0	10	0	10 534	135 378
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	52 291		20 854	11 813		56		6 464	67 853
Total Amortissements/Dépréciations	52 291	0	20 854	11 813	0	56	0	6 464	67 853
Total net	74 120	0	-10 618	0	0	-46	0	4 070	67 525

6.1.3 Actifs incorporels

Les actifs incorporels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2023	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Dépréciations	Autres variations	30/06/2024
Logiciels	16 053	1 016	11	-30	2		3 061	20 092
Immobilisations incorporelles issues de développement	191	115	10		0			295
Droits aux bail / honoraires baux commerciaux	3 955	277		7	4		-314	3 930
Bases clientèle	2 321		13					2 307
Immobilisations en cours	932	556	3	-7			-1 411	68
Avances et acomptes	0							0
Total Brut	23 453	1 964	38	-30	6	0	1 337	26 692
Logiciels	11 596	2 618	12	-37	4		0	14 168
Frais de développement	391	20	13	6	2			406
Droits aux bail / honoraires baux commerciaux	1 368	33					-6	1 395
Bases clientèle	1 886							1 886
Immobilisations en cours	0							0
Total Amortissements/Dépréciations	15 240	2 672	25	-31	6	0	-6	17 855
Total net	8 212	-707	12	1	0	0	1 343	8 837

Il n'existe pas de dépréciations sur les autres actifs incorporels du Groupe au 30 juin 2024.

Etats financiers consolidés et Annexes

6.1.4 Actifs corporels

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2023	Acquisitions Augmentation	Cessions Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Dépréciations	Autres variations	30/06/2024
Terrains	37							37
Agencements, aménagements, installations	36 975	1 603	39	-69	16		-3 291	35 195
Installations techniques et outillage	324 554	45 117	32 494	-15	595		1 737	339 495
Autres immobilisations	34 531	2 911	1 883	-380	239		609	36 027
Immobilisations en cours	4 678	3 800		-91			-5 011	3 376
Total Brut	400 775	53 431	34 415	-555	849	0	-5 956	414 130
Agencements, aménagements, installations	24 627	2 664	21	-54	21		-1 081	26 156
Installations techniques et outillage	216 900	34 162	28 591	-14	369		-257	222 570
Autres immobilisations	23 167	2 147	642	-105	138		-172	24 533
Total Amortissements/Dépréciations	264 695	38 974	29 254	-174	528	0	-1 510	273 259
Total net	136 080	14 457	5 162	-381	321	0	-4 445	140 871

Etats financiers consolidés et Annexes

6.1.5 Participation dans des entreprises associées

L'évolution des entreprises associées au 30 juin 2024 est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2023	Résultat	Dividendes	Variation de périmètre	Effets de change	Autres mouvements	30/06/2024
Participation dans des entreprises associées	62	26	0	0	0	0	87
Total brut	62	26		0	0	0	87
Dépréciations	0						0
Total net	62	26		0	0	0	87

Les éléments chiffrés clés des entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	Quote part de capitaux propres		Quote part des résultats	
	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2023
Bastide Tunisie	87	62	0	38
Total	87	62	0	38

6.1.6 Autres actifs financiers non courants

Pour l'ensemble des autres actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Les autres actifs financiers non courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023	Nature
Titres de participation non consolidés	999	968	
Créances rattachées aux participations non consolidées			Prêts et créances
Autres prêts	4 426	6 429	Prêts et créances
Dépôts de garantie	3 914	4 028	Prêts et créances
Total brut	9 339	11 425	
Dépréciation	0	-82	Actifs financiers
Total net	9 339	11 343	

Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les titres de participation non consolidés au 30 juin 2024 concernent essentiellement des participations sur lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle.

Les prêts et créances des actifs financiers non courants ont une échéance s'établissant entre 5 et 20 ans.

La diminution des autres prêts sur l'exercice s'explique notamment par une variation des instruments dérivés d'actif de 3 M€.

Etats financiers consolidés et Annexes

6.1.7 Information géographique relative aux actifs non courants

La répartition par pays des actifs non courants est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
France	349 515	355 235
Royaume-Uni	48 480	51 373
Belgique	6 198	6 331
Espagne	15 660	15 790
Suisse	0	14 138
Canada	13 061	12 410
Pays Bas	448	
Italie	4 783	5 391
Total brut	438 145	460 667

6.2 Actifs courants

Les actifs courants se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Stocks et en cours bruts	44 589	50 791
<i>Dépréciation</i>	<i>-1 383</i>	<i>-2 290</i>
Stocks et en cours nets	43 207	48 501
Créances clients brutes	80 453	71 252
<i>Dépréciation</i>	<i>-1 865</i>	<i>-1 726</i>
Créances clients nettes	78 587	69 526
Fournisseurs débiteurs	15 860	11 880
Créances sociales	1 157	411
Créances fiscales	12 230	13 341
Créances diverses	15 297	12 893
<i>Dépréciation</i>	<i>-37</i>	<i>-53</i>
Autres créances	44 507	38 471
Autres actifs courants	6 229	2 589

La rubrique « Autres actifs courants » recouvre exclusivement les charges constatées d'avance. Toutes les créances inscrites en « Actifs courants » sont à échéance à moins d'un an.

La répartition des créances clients brutes et des dépréciations en fonction de leur ancienneté est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Répartition par maturité	0 et 90 jours	90 et 180 jours	180 et 360 jours	au-delà de 360 jours	Total créances non échues
Créances clients brutes	13%	3%	1%	1%	82%

Etats financiers consolidés et Annexes

Répartition par maturité	0 et 90 jours	90 et 180 jours	180 et 360 jours	au-delà de 360 jours	Total créances non échues
Dépréciation	0%	22%	11%	67%	0%

6.2.1 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants non exclus de la norme IFRS 9 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023	Nature
Créances clients	80 453	71 252	Prêts et créances
Fournisseurs débiteurs	15 860	11 880	Prêts et créances
Avances courantes sur participations non consolidées			Prêts et créances
Total brut	96 312	83 132	
Dépréciation	-1 865	-1 726	Prêts et créances
Total net	94 447	81 406	

Les échéances des actifs financiers courants s'établissent à moins d'un an.

6.2.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie passive

L'évolution de la trésorerie nette est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Disponibilités	23 466	36 556
Equivalents de trésorerie	150	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 616	36 706
Trésorerie passive	0	0
Trésorerie nette	23 616	36 706

6.3 Capitaux propres

6.3.1 Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Capital

Le capital, entièrement libéré, est de 3 358 822 euros. Il est composé de 7 460 449 actions d'une valeur nominale de 0.45 euros.

Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et les membres de la famille Bastide à hauteur de 55,02%, et cela au travers d'holdings (Société d'Investissement Bastide et Financière BGV) pour 53,47% et par une détention directe d'un membre de la famille à hauteur de 1,55%. La holding animatrice du Groupe est la société B Finance & Participations.

Etats financiers consolidés et Annexes

Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 30 juin 2024, la société Bastide Le Confort Médical détient 53 676 actions, 2 342 au titre du contrat de liquidité et 51 334 actions en auto détention, soit au total 0,71% du capital social. Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2024 s'élevait à 18,10 euros.

Affectation du résultat et dividende

L'assemblée générale du 13 décembre 2023 de la société Bastide Le Confort Médical a voté l'affectation en report à nouveau de la perte de l'exercice d'un montant de -11 608 milliers d'euros.

6.3.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

L'évolution des participations ne donnant pas le contrôle sur l'année s'explique principalement par l'impact des variations de périmètre et le résultat de l'exercice attribuable à celles-ci.

6.3.3 Paiements fondés sur les actions

Il n'a pas été décidé sur la période d'attributions gratuites d'actions de préférence.

6.4 Provisions

L'évolution des provisions est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres variations	30/06/2024
Passifs non courants	933	102	527				508
Indemnités fin de carrière	949		95			24	879
Total Passifs non courants	1 882	102	622	0	0	24	1 386
Passifs courants	2 431	264	1 356			300	1 639
Contentieux fiscal	0						0
Autres contentieux	859					-300	559
Total Passifs courants	3 290	264	1 356	0	0	0	2 198
Total Provisions	5 172	366	1 978	0	0	24	3 584

En application de la norme IAS 37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 4.12 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les indemnités de fin de carrière sont les seuls avantages du personnel existants dans le Groupe. Ils ne concernent que les filiales françaises, cette obligation n'existant pas pour les filiales belges, espagnoles, britanniques, suisses et canadiennes. Ces indemnités ne sont pas couvertes par des actifs.

Les passifs courants et non courants sont essentiellement constitués de provisions pour risques fiscaux et sociaux. Les autres contentieux concernent principalement des litiges sociaux.

Les effets de sensibilité de la provision pour indemnités de fin de carrière aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs, une variation du taux d'actualisation d'un point entraînerait une modification inférieure à 10 milliers d'euros.

6.5 Dettes financières courantes et non courantes

6.5.1 Composition des dettes financières

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes est la suivante :

En milliers d'euros	30/06/2023	Augmentations	Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Actualisation	Autres variations	30/06/2024
Emprunts obligataires	0	26 124	704					25 419
Emprunts auprès des étés financiers	274 992	30 754	19 427				-20 691	265 628
Emprunts non courants	274 992	56 878	20 132	0	0		-20 691	291 047
Emprunts obligataires	49 876		49 961				0	-85
Emprunts auprès des étés financiers	26 394		21	44	27		21 436	47 880
Emprunts courants	76 270	0	49 982	44	27	0	21 436	47 795
Concours bancaires courants	0	5	0					5
Total	351 262	56 883	70 114	44	27		745	338 846

L'ensemble des dettes financières courantes et non courantes correspondent à des passifs financiers au coût amorti. Les catégories de justes valeurs sont détaillées en note 4.11 de l'annexe des états financiers consolidés.

Les autres variations correspondent principalement aux reclassements courants / non courants des dettes.

6.5.2 Evolution des dettes financières

Le Groupe avait formulé le 13 octobre 2022, une demande de prorogation d'un an du terme de son financement syndiqué qui a été accepté par les prêteurs.

La maturité des tranches du contrat de crédits est désormais fixée au 16/11/2025 avec une année potentielle supplémentaire.

Les échéances de la première tranche amortissable ont par conséquent été revues afin de prendre en compte l'augmentation d'un an de la maturité de la dette.

Le Groupe a vu sa capacité de tirage totale relative au crédit renouvelable (Revolving Credit Facility) portée à 90 m€ à la suite de l'extension accordée en début d'exercice.

Au 30 juin 2024, le groupe a utilisé 90 m€ sur sa ligne de crédit renouvelable. La marge appliquée à ces facilités de crédit sera fonction du ratio de levier du groupe mais également du respect d'indicateurs RSE définis à partir des piliers de la stratégie du Groupe Bastide en matière d'ESG. Le mécanisme d'indexation mis en place permettra d'ajuster la marge sur son taux d'emprunt à la hausse ou à la baisse en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

6.5.3 Echéances contractuelles sur l'endettement financier net

Etats financiers consolidés et Annexes

Les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net sont les suivants :

en milliers d'euros	Total	1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires	25 334	-85	-300	25 719
Emprunts auprès des établissements financiers	313 508	47 880	265 628	
Concours bancaires courants	5	5		
Dettes financières	338 847	47 799	265 328	25 719
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 616	23 616		
Endettement net (hors IFRS 16)	315 231	24 183	265 328	
Dette locative IFRS 16	69 800	18 121	44 770	6 909
Endettement net (après IFRS 16)	385 031	42 304	310 098	6 909

Les échéances relatives à la ligne « Emprunts auprès des établissements financiers » pour la part comprise entre 2 et 5 ans sont majoritairement in fine.

Au 30 juin 2024, la part variable et la part fixe des emprunts se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Taux fixe	22%	17%
Taux variable swapé	68%	28%
Taux variable	10%	56%
Dettes financières	100%	100%

L'endettement à taux variable est principalement basé sur l'Euribor 3 mois flooré à 0 et augmenté d'une marge fixe adossée à des clauses de step-up/step-down traduisant la performance du Groupe sur ses indicateurs RSE.

A l'inverse, une hausse de l'Euribor 3 mois de 100 points de base aurait une incidence négative sur le coût de l'endettement du groupe de 2 millions d'euros.

NB : calculé en appliquant au montant moyen du CRD variable * euribor moyen + 100 points de base.

6.5.4 Engagements du Groupe dans le cadre des financements obtenus

La société a procédé le 16 novembre 2021 au refinancement de sa dette bancaire. Le contrat nouveau de crédits syndiqué prévoyait notamment un covenant unique gouverné par le respect d'un ratio de levier (désigné par les Dettes Financières Nettes Consolidées à la date du calcul du ratio / EBITDA Consolidé des 12 derniers mois) inférieur à :

- 4,2 au 31 décembre 2021 et 30 juin 2022 ;
- 3,50 à compter du 31 décembre 2022.

Le ratio de levier pouvait être supérieur à 3,5 en cas de réalisation d'opération de croissance externe autorisée au cours des périodes de test se terminant le 31 décembre 2022 et/ou le 30 juin 2023, sous réserve que le ratio de levier soit toujours strictement inférieur à 4. Ce ratio était testé tous les semestres et était calculé hors effet de la norme IFRS 16.

Par ailleurs, chacune des marges pouvait être ajustée (Bonus / Malus) sur la base des KPI RSE définies dans le contrat de syndication.

Sur la base de ces engagements, l'atteinte des trois KPI RSE pris en compte dans le financement a permis un ajustement de 10 points de base sur le spread contractuel des lignes du crédit syndiqué.

À la date du 30 juin 2024 et en lien avec la conclusion d'un nouveau contrat de financement en juillet 2024 (cf. 6.19 événements postérieurs à la clôture), les dispositions relatives aux covenants ne sont plus applicables.

Etats financiers consolidés et Annexes

S'ajoutent à cette dette bancaire syndiquée un emprunt obligataire pour un montant total de 25 millions d'euros. Cet emprunt obligataire est à taux fixe.

Le reste des emprunts bancaires sont souscrits auprès de banques françaises et internationales majeures sous format « bilatéral » sans condition de covenants.

6.5.5 Obligations locatives (IFRS 16)

En milliers d'euros	30/06/2023	Reclassement	Augmentations	Diminution	Variation de périmètre	Variation du taux de change	Autres variations	30/06/2024
Obligations locatives non courantes	59 770	-22 681	10 785			-41	3 848	51 680
Obligations locatives non courantes	59 770	-22 681	10 785	0	0	-41	3 848	51 680
Obligations locatives courantes	16 361	22 681		20 714		-4	-204	18 121
Obligations locatives courantes	16 361	22 681	0	20 714	0	-4	-204	18 121
Total	76 131	0	10 785	20 714	0	-45	3 644	69 800

6.6 Passifs courants et non courants

Les passifs courants et non courants se détaillent comme suit :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Dettes fournisseurs	77 021	73 059
Dettes sociales et fiscales	46 710	38 232
Compléments de prix sur croissances externes	6 276	4 294
Autres dettes	16 518	15 537
Autres passifs courants et non courants	69 504	58 063
Total	146 525	131 122

L'évolution des compléments de prix s'explique principalement par :

- les compléments de prix versés sur les acquisitions des exercices précédents ;
- la comptabilisation d'un put sur minoritaires sur une acquisition de la période ;

Les dates de règlement des compléments de prix comptabilisés s'échelonnent jusqu'en 2025 au titre des performances 2024 et 2025.

Etats financiers consolidés et Annexes

6.7 Besoin en fonds de roulement

Les composantes du besoin en fonds de roulement (ci-après « BFR ») sont les suivantes :

en milliers d'euros	30/06/2023	Mouvements de l'activité	Pertes de valeur nettes	Variations de périmètre	Variation du taux de change	Autres mouvements	30/06/2024
Stocks et en-cours	48 502	-1 453	738	-915	6	-3 670	43 207
Clients et comptes rattachés	69 526	10 046	-263	-116	71	-678	78 587
Fournisseurs et comptes rattachés	-73 059	930	0	755	-49	-5 597	-77 021
Autres créances et dettes	-14 315	-6 703	349	-520	-547	7 063	-14 673
Autres créances courantes	38 487	-18 051	349	264	-261	23 720	44 508
Autres actifs courants	2 588	3 628	0	-1	11	2	6 228
Autres dettes	-55 391	7 720	0	-783	-297	-16 659	-65 410
BFR	30 654	2 819	824	-796	-519	-2 881	30 100

La variation du BFR d'exploitation s'explique par les colonnes « Mouvements de l'activité » et « Pertes de valeurs nettes ».

Cette variation est retranscrite dans la ligne « Variation du besoin en fonds de roulement » du Tableau de Flux de Trésorerie.

La colonne « Variation de périmètre » correspond à l'intégration du BFR des sociétés acquises nette des cessions réalisées sur l'exercice et se retrouve dans la ligne « Incidences des variations de périmètres » du Tableau de Flux de Trésorerie.

Les autres mouvements correspondent principalement à la variation des autres composants du BFR non liés à l'activité tels que les comptes courants, les compléments de prix et les dettes et créances fiscales ainsi que les flux de reclassements des actifs et passifs destinés à être cédés.

6.8 Produits

6.8.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Ventes (IFRS 15)	214 197	220 303
Prestations de services et location (IFRS 16)	315 559	287 728
Total	529 755	508 031

Etats financiers consolidés et Annexes

La ventilation par métier est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Assistance Respiratoire	108 121	92 573
Nutrition-Perfusion	81 447	73 939
Diabète	21 969	17 507
Stomathérapie-Urologie-Cicatrisation	39 708	38 000
Maintien à Domicile :	190 563	195 516
<i>Magasins</i>	109 555	116 676
<i>Collectivités</i>	81 008	78 840
Autres	52	63
Total France	441 860	417 598
Filiales étrangères	87 895	90 433
Total	529 755	508 031

Les activités exercées dans chaque métier peuvent être décrites de la façon suivante :

- Assistance Respiratoire : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée de nature respiratoire et nécessitant un traitement médicalisé de la pathologie ;
- Nutrition – Perfusion : produit des activités de prestations de santé réalisées au domicile des patients dans le cadre du traitement d'affections de longue ou de courte durée impliquant un traitement par perfusion (chimiothérapies, antibiothérapie, antidouleurs, nutrition parentérale...), par intubation (nutrition entérale) ou la régulation de l'insulinothérapie par pompe ;
- Maintien à domicile : produit des activités de négoce ou de prestations de services sur les articles de handicap et de maintien à domicile (fauteuils roulants, soulève malade, lits médicalisés, produits d'hygiène et d'incontinence).

La ventilation par zone géographique est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Ventes	214 197	220 303
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	41 817	41 195
Prestations et location	315 559	287 728
<i>dont réalisées à l'étranger</i>	46 078	49 238
Total	529 755	508 031

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger inclut le chiffre d'affaires de :

- Dorge Medic ;
- Dyna Médical ;
- Sodimed ;
- Promefa ;
- Bastide Medical Ibersalud ;
- Bastide Devco ;
- Baywater ;

Etats financiers consolidés et Annexes

- Intus ;
- Neumotec ;
- Keylab ;
- Airmedical Products ;
- Medpro ;
- Oxystore ;

6.8.2 Résultat opérationnel

La ventilation du résultat opérationnel par métier est la suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024
Assistance Respiratoire	10 704
Nutrition-Perfusion	7 493
Diabète	2 006
Stomathérapie-Urologie-Cicatrisation	802
Maintien à Domicile :	10 902
<i>Magasins</i>	6 803
<i>Collectivités</i>	4 099
Autres	0
Total France	31 907
Filiales étrangères	7 012
Total	38 920

6.9 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels composent le résultat opérationnel non courant de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	204	-57
Autres produits opérationnels non courants	10 189	4 589
Autres charges opérationnelles non courants	-16 392	-10 664
Résultat opérationnel non courant	-5 999	-6 132

Le résultat opérationnel non courant est composé des natures de produits et charges suivants au 30 juin 2024 :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Ajustement de la juste valeur des compléments de prix	204	-57
Coûts d'intégration et de cession	-566	-346
Plus et moins-values de cession	1 613	-612
Frais de restructuration et d'acquisition	-1 209	-949
Litiges	-2 247	-1 281
IFRS 2	0	-850
Autres	-3 794	-2 037
Résultat opérationnel non courant	-5 999	-6 132

Etats financiers consolidés et Annexes

Les coûts d'intégration et de cession correspondent à l'ensemble des coûts engagés pour le Groupe dans le cadre de ses acquisitions de filiales et de cession des fonds de commerce. Compte tenu de leur caractère non habituel et non normatif, la direction du Groupe estime que ces charges sont à présenter dans ce poste du compte de résultat.

6.10 Coûts de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Intérêts sur emprunts	-25 245	-14 587
Intérêts sur obligations locatives (IFRS 16)	-2 124	-2 006
Autres	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-27 369	-16 593
Coût de l'endettement financier net	-27 369	-16 593

6.11 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers se décomposent de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Reprise de dépréciation sur participations et créances non consolidées		
Autres	8 073	2 664
Autres produits financiers	8 073	2 664
Dépréciation sur participations et créances non consolidées		
Autres	-3 122	0
Autres charges financières	-3 122	0
Total	4 951	2 664

6.12 Impôts sur le résultat

6.12.1 Analyse de la charge fiscale

La ventilation de l'impôt sur le résultat se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Impôts exigibles	8 009	6 514
Impôts différés	-994	-554
Total	7 015	5 960

Etats financiers consolidés et Annexes

La société Bastide Le Confort Médical est mère d'un périmètre d'intégration fiscale qui inclut les sociétés suivantes :

- Confortis ;
- SB Formation ;
- Bastide Franchise ;
- Bastide centre de Stomathérapie;
- Bastide Innovation
- AB2M
- Air + Santé
- APNEA Médical
- Assistance Technique Santé
- Bastide Groupe
- Bordo² Médical
- Bourgogne Perfusion Dispositifs Médicaux
- Lorair
- Cica Plus
- Entedom
- Expresspoly
- Hospitalisation à Domicile 13
- Humanair Médical
- Ipad Médical
- Médical Plus
- Medsoft
- Ouest Médical R
- Service Oxygène
- Service Oxygène 31
- TCM Pharma
- Up To Date
- Selenis Santé
- BR Aveyron
- BR Alsace
- BR Midi-Pyrénées
- 4s e-MED
- Bastide Global Care
- Bastide respiratoire
- BR Auvergne
- BR Bretagne
- BR IDF
- BR LT
- Eveil Santé
- FB Consult
- Home Respi
- Maintien à domicile
- Aixper'f
- Experf Alsace
- Experf Aquitaine
- Experf LR
- Experf Nord
- Experf Nord Est
- Experf PACA
- Experf Rhone Alpes
- Experf Vaucluse

Etats financiers consolidés et Annexes

- New Medical Concept
- Medic-home
- Carbam
- Probace
- VSB

6.12.2 Analyse des impôts différés

La ventilation des impôts différés se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Impôt différé actif	2 858	5 190
Impôt différé passif	1 929	4 323
Impôt différé net	929	867

6.12.3 Preuve d'impôt

La réconciliation entre l'impôt théorique et l'impôt effectif est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	1 206	12 786
Charge d'impôt comptabilisée	7 015	5 960
Charge d'impôt incluse dans les activités abandonnées		
Résultat avant impôt	8 222	18 746
<i>Taux d'impôt</i>	<i>25,00%</i>	<i>25,00%</i>
Charge d'impôt théorique	2 055	4 687
Eléments de rapprochement :		
Impact des sociétés mises en équivalence		
Différences permanentes		512
Opérations de consolidation non fiscalisées et IFRS 5	2 070	-375
Résultat des sociétés transparentes fiscalement		
Incidence des crédits d'impôts		-64
Non activation des déficits reportables	152	
Incidence de la CVAE	826	1 109
Effet du changement de taux lié à l'intégration fiscale		
Imposition à un taux différencié		-100
Autres	1 912	191
Total	4 960	1 273

6.13 Information par secteur

Le Groupe diffuse une information, présentée en note 6.8 de l'annexe des états financiers consolidés en phase avec les reportings internes et la norme IFRS 8 qui détaille le chiffre d'affaires par zone géographique et activités.

Etats financiers consolidés et Annexes

L'analyse des agrégats de rentabilité, tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel, est réalisée globalement par la direction du Groupe.

6.14 Résultats nets par action

En application de la norme IAS 33 le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action, lui, est calculé en divisant le résultat net part du Groupe ajusté de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion en actions ordinaires, de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action et le résultat dilué par action est présenté au niveau du compte de résultat consolidé.

6.15 Engagements hors bilan et suretés réelles

Les engagements relatifs aux établissements de crédits concernent des nantissements de parts sociales de filiales, gage de fonds de commerce et garantie hypothécaire.

en milliers d'euros	Montant brut
Cautions sur biens immobiliser pris en location	1 535
Retenues de garantie	900
Nantissement	207
Garantie sur engagement par signatures	100

6.16 Gestion des risques financiers

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- Concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe négocie son financement à travers une dette syndiquée. Le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidité à court et moyen terme.
- Concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. La note 6.5.3 de la présente annexe précise la répartition des emprunts auprès des établissements financiers par nature de taux.

6.17 Actifs et passifs éventuels

La direction considère, en application des critères de la norme IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrages décrites ci-après ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2024, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Etats financiers consolidés et Annexes

6.17.1 Litiges commerciaux

Néant

6.17.2 Autres litiges

Néant

6.18 Operations avec les parties liées

Les opérations réalisées avec les parties liées sont présentées en milliers d'euros dans le tableau suivant :

Etats financiers consolidés et Annexes

en milliers d'euros	Nature de la prestation	30/06/2024	30/06/2023
SCI BASTIDE 1	Location immobilière	102	82
SCI BASTIDE 2	Location immobilière	184	154
SCI BASTIDE 3	Location immobilière	156	118
SCI BASTIDE 4	Location immobilière	224	164
SCI BASTIDE Villabé	Location immobilière	204	166
SCI BASTIDE Chaponnay	Location immobilière	83	64
SCI BASTIDE Châteauroux	Location immobilière	89	64
SCI BASTIDE Dunkerque	Location immobilière	49	45
SCI BASTIDE Dol de Bretagne	Location immobilière	361	292
SCI BASTIDE Valence	Location immobilière	29	21
SCI BASTIDE Soissons	Location immobilière	39	26
SCI BASTIDE Mitry-Mory	Location immobilière	315	246
SCI BASTIDE Arles	Location immobilière	86	60
SCI BASTIDE Rodez	Location immobilière	137	94
SCI BASTIDE Pissy-Poville	Location immobilière	96	72
SCI BASTIDE Mauguio	Location immobilière	104	73
SCI BASTIDE Toulouse	Location immobilière	73	54
SCI BASTIDE Garosud	Location immobilière	144	97
SCI BASTIDE Fenouillet	Location immobilière	162	112
SCI BASTIDE Tours	Location immobilière	77	55
SCI BASTIDE Toulouse Harmonie	Location immobilière	68	54
SCI BASTIDE Metz	Location immobilière	107	73
SCI BASTIDE Saint-Fons	Location immobilière	114	74
SCI BASTIDE Caissargues	Location immobilière	463	331
SCI BASTIDE Angers	Location immobilière	104	72
SCI BASTIDE GARONS	Location immobilière	462	331
SCI BASTIDE La Fardèle	Location immobilière	211	144
SCI BASTIDE Dijon	Location immobilière	49	33
SCI FMF LONS	Location immobilière	99	74
SCI BASTIDE ST CONTEST	Location immobilière	64	42
SCI BASTIDE LES PORTES DE CAMARGUES	Location immobilière	1 288	978
SCI FPS IFS	Location immobilière	40	26
SCI FPS COURNON	Location immobilière	106	70
SCI FPS DOLE	Location immobilière	29	23
SCI FMF Quetigny	Location immobilière	64	49
SCI FMF Cholet	Location immobilière	70	55
SAS FDP NIMES	Location immobilière	66	67
SCI F&D LIFFRE	Location immobilière	41	27
SCI BASTIDE SAINT CYR SUR LOIRE	Location immobilière	155	0
SCI BASTIDE PISSY POVILLE II	Location immobilière	163	0
FPS SIN LE NOBLE	Location immobilière	96	70
SARL AE Corp, SARL Promethee, OSEAS	Direction opérationnelle	2 340	3 220
B Finance et participations	Prestations de services	1 129	0
Total		10 043	7 872

Etats financiers consolidés et Annexes

6.19 Evénements postérieurs à la clôture

- Actionnariat et Direction de la société Bastide le Confort Médical

Par décision du 21 octobre 2024, le conseil a décidé de la conversion de 950 Actions de Préférence 1 en 2.850 actions ordinaires au profit d'un salarié issu d'un plan datant du 29 juin 2022, les critères de conversion étant remplis. Il en a résulté une modification du capital social corrélative.

- Nouvelle(s) acquisition(s)

Depuis la clôture, la Société a procédé à l'acquisition, en date du 10 septembre 2024, de la société 2 CAPS SANTE à hauteur de 100 %. Cette société exerce son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire.

- Contrat de financement

Dans le cadre de sa stratégie de gestion proactive de sa dette, le Groupe Bastide a conclu, en date du 25 juillet 2024, un nouveau contrat de financement d'un montant global de 375 M€, incluant un crédit syndiqué et un crédit renouvelable.

Le nouveau crédit vient se substituer au crédit syndiqué mis en place en novembre 2021 d'un montant de 270,5 M€ et dont l'échéance était fixée à novembre 2026 et de prêts bilatéraux d'un montant de 38,8 M€.

Le nouveau crédit syndiqué comprend une première tranche, d'un montant de 35 M€ amortissable sur une durée de 5 ans à compter de juillet 2025, une seconde tranche in fine à 5 ans d'un montant de 215 M€ (maturité juillet 2029) et une troisième tranche in fine à 6 ans d'un montant de 75 M€ (maturité juillet 2030).

Le contrat de financement octroie aussi un crédit renouvelable (Revolving Credit Facility) d'une durée de 5 ans et d'un montant de 50 M€ dont l'objectif est le financement des investissements et de la croissance du Groupe.

- Autres évènements significatifs

La Société a cédé, en date du 3 septembre 2024, le fonds de commerce de Saint Laurent du Var à un franchisé.

6.20 Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	30/06/2024	30/06/2023
Rémunération et avantages en nature	456	394
Autres avantages à court terme		
Total avantages à court terme	456	394
Indemnités de fin de contrat		
Paiement fondé sur des actions		
Autres avantages à long terme		
Total avantages à long terme	0	0
Total	456	394

6.21 Effectifs du groupe

Les effectifs du Groupe sont présentés ci-dessous :

Etats financiers consolidés et Annexes

	30/06/2024	30/06/2023
Cadres	575	567
Employés	3 076	2 979
Total	3 651	3 546

6.22 Liste des sociétés intégrées dans les états financiers consolidés

Société	Siège social	N° Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
4S eMED	Schweighouse-sur-Moder (67590)	801 047 762	100%	100%	IG
AB2M	Caissargues (30), France	451 224 943	100%	100%	IG
AFPM Holding	Lausanne, Suisse	CHE-104.442.573	100%	100%	IG
AIR + SANTE	Nîmes (30), France	453 841 512	100%	100%	IG
AIRMEDICAL PRODUCT	Barcelone, Espagne	B86081429	100%	100%	IG
AIXPERF	Les Milles (13), France	501 934 475	100%	100%	IG
ALVEOLAIR	Fonsorbes (31), France	494 839 632	92%	92%	IG
ANISSA PATISSERIE	Caissargues (30), France	839 956 596	55%	55%	IG
APNEA MEDICAL	Messein (54), France	491 888 392	100%	100%	IG
ARAMIS	Artigues-près-Bordeaux (33370), France	883 829 236	75%	60%	IG
ART SOURCE	Viganello, Suisse		100%	51%	IG
ASSISTANCE TECHNIQUE SANTE	Caissargues (30), France	447 745 936	100%	100%	IG
ATOUTSOIN	Seichamps (54), France	812 663 631	80%	80%	IG
B2 (INSUDOM)	Caissargues (30), France	892 281 791	51%	51%	IG
B2R	Caissargues (30), France	819 339 623	88%	88%	IG
BASTIDE CANADA HOLDING	Canada		100%	100%	IG
BASTIDE DEVCO Ltd	Londres, Royaume-Uni	11 038 585	96%	96%	IG
BASTIDE FRANCHISE	Caissargues (30), France	498 615 640	100%	100%	IG
BASTIDE GROUPE	Caissargues (30), France	839 010 444	100%	100%	IG
BASTIDE HOMECARE DEVELOPMENT LTD	Londres, Royaume-Uni	10 404 347	100%	100%	IG
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Caissargues (30), France	305 635 039	100%	100%	SM
BASTIDE MEDICAL IBERSALUD	Sta Perpetua de Mogoda (Barcelone), Espagne	B66964123	0%	0%	IG
BASTIDE SANITARIA ITALIA	Milan, Italie		0%	0%	IG
BASTIDE TUNISIE	Tunis, Tunisie	B01101842017	49%	49%	MEE
BAYWATER HEALTHCARE UK	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	8 425 363	100%	96%	IG
BCG	Gallargues le Montueux (30), France	812 348 878	70%	42%	IG
BFC MEDICAL	Talant (21), France	790 608 855	100%	100%	IG
BORDO2 MEDICAL	Le Haillan (33), France	391 349 768	100%	100%	IG
BR ALSACE	Caissargues (30), France	893 884 841	100%	100%	IG
BR AUVERGNE	Caissargues (30), France	305 635 039	95%	95%	IG
BR AVEYRON	Caissargues (30), France	893 848 366	95%	95%	IG
BR BAYONNE	Caissargues (30), France	890 281 098	85%	85%	IG
BR BRETAGNE	Caissargues (30), France	948 961 438	95%	95%	IG
BR CAEN	Caissargues (30), France	890 485 576	90%	90%	IG
BR LR	Caissargues (30), France	909 382 442	100%	100%	IG
BR MIDI PYRENEES	Caissargues (30), France	909 322 588	95%	95%	IG
BR NIMES	Caissargues (30), France	909 615 916	70%	70%	IG
BR PACA	Caissargues (30), France	909 382 848	88%	88%	IG
BR RHONE	Caissargues (30), France	909 383 275	91%	91%	IG
BR SAVOIES	Caissargues (30), France	890 484 264	90%	90%	IG
CARBAM	Caissargues (30), France	911 971 943	100%	100%	IG
CARE Service	Avignon (84), France	902 067 289	0%	0%	IG
BASTIDE CLINIQUE DE STOMATOLOGIE	Toulouse (31), France	312 367 824	100%	100%	IG
CICA PLUS	Caissargues (30), France	799 289 327	100%	100%	IG
CICADUM	Caissargues (30), France	528 384 043	51%	51%	IG
CONFORTIS	Caissargues (30), France	342 086 915	100%	100%	IG
CORSICA SANTE	Vallecalle (20), France	818 245 300	63%	63%	IG
CORSICA SANTE 2A	Biguglia (20), France	885 306 258	80%	50%	IG
CORSIMED	Caissargues (30), France	848 830 386	63%	63%	IG
DIAB Santé	Gallargues le Montueux (30), France	790 199 111	92%	92%	IG
DIAB SANTE ALPES	Grenoble (38), France	894 033 323	92%	92%	IG
DIAB SANTE RHONE	Limonest (69), France	893 803 247	92%	92%	IG
DIABVIE	Caissargues (30), France	821 068 657	92%	92%	IG
DISTRIMED	Cuers (83), France	352 004 550	0%	0%	IG
DOM'Air	Caissargues (30), France	478 148 752	80%	80%	IG
DOMAIRE SANTE VAL DE LOIRE (ADMEFI SA)	Caissargues (30), France	892 338 914	70%	56%	IG
DORGE MEDIC	Jemeppe-sur-Sambre, Belgique	0443 678 988	100%	100%	IG
DYNA MEDICAL	Abrest (03), France	455 935 038	100%	100%	IG
DYNAVIE	Montrouge (92), France	530 924 950	92%	92%	IG
ENTEDOM	Epinal (88), France	433 848 694	100%	100%	IG
EXPERF ALSACE	Niederhausbergen (67), France	913 176 350	90%	90%	IG

Etats financiers consolidés et Annexes

Société	Siège social	N° Siret	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
EXPERF AQUITAINE	Canéjan (33), France	753 104 017	100%	100%	IG
EXPERF CENTRE	Rochecorbon (37), France	844 553 339	80%	80%	IG
EXPERF LANGUEDOC ROUSSILLON	Pérols (34), France	522 237 866	100%	100%	IG
EXPERF NORD	Lesquin (59), France	804 567 857	100%	100%	IG
EXPERF NORS EST	Pont-a-Mousson (54), France	888 831 724	100%	100%	IG
EXPERF PACA	Cuers (83), France	528 316 128	100%	100%	IG
EXPERF RHONE ALPES	Champagne-au-Mont d'Or (69), France	539 158 766	100%	100%	IG
EXPERF VAUCLUSE DROME	Avignon (84), France	753 159 458	100%	100%	IG
EXPRESSPOLY	Marseille (13), France	838 040 145	99%	99%	IG
FB CONSULT	Sèvres (92), France	520 298 571	100%	100%	IG
GENIUM	Milan, Italie		51%	51%	IG
HOME RESPI	Le Port Marly (78), France	820 415 032	100%	100%	IG
HOSPITALISATION A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	409 050 523	100%	100%	IG
HUMAN'AIR MEDICAL	Couëron (44), France	448 980 300	100%	100%	IG
INTUS HEALTHCARE LTD	Crewe (Cheshire), Royaume-Uni	5 269 182	100%	96%	IG
IPAD MEDICAL	Saint Thibery (34), France	539 161 000	100%	100%	IG
KEYLAB MEDICALSL	Barcelone, Espagne	B61053922	100%	100%	IG
LORAIR (CARDAIR)	Metz (57), France	539 275 578	100%	100%	IG
MAINTIEN A DOMICILE	Bouc Bel Air (13), France	428 902 449	100%	100%	IG
MAXICARE	Palaiseau (91), France	849 620 026	70%	70%	IG
MEDICAL PLUS	Baie Mahault (97), France	505 325 746	100%	100%	IG
MEDIC-HOME	Vendargues (34740)	750 084 220	100%	100%	IG
MEDPRO RESPIRATORY CARE	Canada		100%	100%	IG
MEDSOFT	Caissargues (30), France	504 933 862	100%	100%	IG
NEUMOTECNOLOGIAS SL	Barcelone, Espagne	B61408597	90%	90%	IG
NEW MEDICAL CONCEPT	Meyreuil (13), France	514 656 594	100%	100%	IG
OCCIT' PERF	Nîmes (30), France	880 244 835	100%	100%	IG
OUEST MEDICAL R	Marly-Le-Roi (78), France	752 468 892	100%	100%	IG
OXIGO	Utrecht, Pays-Bas		51%	51%	IG
PROBACE	La Ciotat (13600)	454 041 047	100%	100%	IG
PROMEFA	Lausanne, Suisse	CHE-107.455.595	100%	100%	IG
SANTELYNES	Orgeval (78), France	494 860 497	92%	92%	IG
SB FORMATION	Caissargues (30), France	750 641 748	100%	100%	IG
ASSEA SANTE (ex SELENIS)	Caissargues (30), France	900 719 659	100%	100%	IG
SERVICE OXYGENE	Bouc Bel Air (13), France	403 026 586	100%	100%	IG
SERVICE OXYGENE 31	Merville (31), France	420 483 158	90%	90%	IG
SERVICE OXYGENE LOIRET SO_45	Bouc Bel Air (13), France	883 120 230	70%	70%	IG
SERVICE OXYGENE OUEST SO_79	Bouc Bel Air (13), France	852 237 239	95%	95%	IG
SODIMED	Romanel sur Lausanne, Suisse	CHE-101.369.804	100%	100%	IG
SPHERE SANTE	Sartrouville (78), France	493 342 562	100%	100%	IG
TCM PHARMA	Caissargues (30), France	448 930 677	100%	100%	IG
ULIMED	Abrest (03), France	444 892 277	94%	94%	IG
UP TO DATE	Champs-Sur-Marne (77), France	419 952 577	100%	100%	IG
UTENSPA	Madrid, Espagne		100%	51%	IG
VSB MATERIEL MEDICAL	Vitry-le-François (51300)	411 512 189	100%	100%	IG
BASTIDE GLOBAL CARE	Caissargues (30), France	977 764 430	100%	100%	IG
BASTIDE DIABETE	Caissargues (30), France	914 684 493	92%	92%	IG
BASTIDE MAYOTTE	Dembeni (97), France	984 638 817	100%	100%	IG

Etats financiers consolidés et Annexes

6.23 Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	KPMG				DELOITTE			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2023
Honoraires versés au titre de la mission légale								*
- Émetteur	153	170	45%	45%	0	57	0%	74%
- Filiales intégrées globalement	95	85	28%	22%	0	20	0%	26%
Prestations et SACC								
- Émetteur	95	123			0	0	0%	
<i>SACC rendus lors de l'acquisition d'entreprises (NEP 9060)</i>	95	123	28%					
<i>Autres</i>								
- Filiales intégrées globalement			0,00%	0,00%			0,00%	0,00%
Total	343	378	100%	100%	0	77	100%	100%

en milliers d'euros	AXIOME			
	Montant		Pourcentage	
	30/06/2024	30/06/2023	30/06/2024	30/06/2023
Honoraires versés au titre de la mission légale				
- Émetteur	130	57	85%	100%
- Filiales intégrées globalement	23	0	15%	0%
Prestations et SACC				
- Émetteur	0	0	0%	0%
<i>SACC rendus lors de l'acquisition d'entreprises (NEP 9060)</i>				
<i>Autres</i>				
- Filiales intégrées globalement			0,00%	0,00%
Total	153	57	100%	100%